

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

26 septembre 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-six septembre à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 20 septembre 2019, en séance publique par le Président, s'est réuni au Centre Culturel Municipal à Couzeix, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président, Michel DAVID, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN (jusqu'à la délibération « *Règlement intérieur de l'espace test agricole POUSS&BIO* »), M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, M. Rémy VIROULAUD (jusqu'à la délibération « *Modalités relatives à la procédure de prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Just-le-Martel – Modification du règlement écrit de la zone AUa* »), M. Michel DAVID, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET (jusqu'à la délibération « *Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située rue Gemini à Limoges – parc d'activités d'Ester Technopole – propriété de la SELI* »), M. Joël GARESTIER, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Isabelle DEBOURG (jusqu'à la délibération (« *Projet d'aménagement de l'entrée de ville des Casseaux sur la commune de Limoges* »)), Mme Sylvie ROZETTE, M. Bérardane AMROUCHE (jusqu'à la délibération « *Projet d'aménagement de l'entrée de ville des Casseaux sur la commune de Limoges* »), Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, Mme Isabelle MAURY, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS (à partir de la délibération « *Cité de la céramique industrielle et des arts du feu – Reconnaissance de l'intérêt communautaire* ») Mme Geneviève MANIGAUD, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Vincent GERARD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

Mme Yvette AUBISSE est représentée par Mme Marie-Claude NAUDON
M. Jean-Louis NOUHAUD est représenté par M. Bernard ZBORALA

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Jean-Noël JOUBERT
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE
M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG (jusqu'à la délibération (« *Projet d'aménagement de l'entrée de ville des Casseaux sur la commune de Limoges* »))
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET (jusqu'à la délibération « *Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située rue Gemini à Limoges – parc d'activités d'Ester Technopole – propriété de la SELI* »))
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT,
M. Francis BOLUDA donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Jean-Marie MIGNOT (à partir de la délibération « *Projet d'aménagement de l'entrée de ville des Casseaux sur la commune de Limoges* »))
M. Bérardane AMROUCHE donne pouvoirs à Mme Corinne PIQUE-LAVAIRE (à partir de la délibération « *Accord-cadre relatif à la fourniture de matériel de signalisation lumineuse tricolore – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert* »))
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à Mme Corinne ROBERT (à partir de la délibération « *Accord-cadre relatif à la fourniture de matériel de signalisation lumineuse tricolore – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert* »))
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Marc BIENVENU (à partir de la délibération « *Projet urbain Partenarial avenue de Lattre de Tassigny sur la commune de Limoges* »))

Absents :

M. Christian HANUS (pour la délibération « *Taxe de séjour - Modalités d'application et tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020* »)

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE (à partir de la délibération « *Accord-cadre relatif à la fourniture de matériel de signalisation lumineuse tricolore – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert* »)

M. Vincent JALBY (à partir de la délibération « *Réhabilitation de la station d'épuration de Bellegarde – Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Limoges « Les Bruladis » - propriété de Monsieur Pascal THOMAS* »)

Mme Nadine RIVET (à partir de la délibération « *Réhabilitation de la station d'épuration de Bellegarde – Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Limoges « les Bruladis » - propriété de Monsieur Pascal Thomas* »)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Taxe de séjour - Modalités d'application et tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020

Limoges Métropole – Communauté urbaine a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées de son séjour.

Elle est perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Pour rappel, la loi des finances pour 2017 a modifié le régime juridique applicable en matière de taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 : les hébergements sans classement sont taxés proportionnellement contrairement aux hébergements classés qui dépendent d'une grille tarifaire fixe.

Au vu des observations réalisées sur l'exercice passé, le conseil communautaire :

- décide de diminuer le taux applicable aux hébergements non classés à hauteur de 2 %, ainsi que de revoir à la baisse le tarif plafond de 2,30 € à 1,40 € qui correspond au tarif applicable à la catégorie des « palaces »,
- approuve les conditions d'application de la taxe de séjour pour l'ensemble des hébergeurs touristiques sur le territoire de Limoges Métropole, les tarifs et les règles applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Catégories d'hébergement	tarifs légaux		Tarif Limoges Métropole
	plancher	plafond	
Palaces	0,70 €	4,00 €	1,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24heures	0,20 €	0,60 €	0,20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Cité de la céramique industrielle et des arts du feu - Reconnaissance de l'intérêt
communautaire

S'appuyant sur le four historique et sur le projet de développement du musée du four des Casseaux, inscrit dans le contrat d'attractivité et de solidarité de Limoges Métropole ELAN, ce projet dépasse la seule démarche muséale et touristique pour encourager également la création d'activités, le développement des entreprises par l'innovation et le design en élargissant son périmètre aux arts du feu (émail, verre, métal...).

Conformément à l'action déposée au titre de Territoire d'Industrie, il s'agirait de construire :

- un projet urbain en entrée de ville, connecté à ESTER qui accueille et fédère les principaux acteurs de la filière céramique,
- un bâtiment totem,
- une vitrine des savoir-faire manufacturiers et des process industriels de la céramique et des arts du feu,
- un « lab » intégrant des équipements permettant de prototyper et d'utiliser des outils industriels,
- un « espace hors les murs » à destination des entreprises pour les aider à aller sur de nouveaux marchés ou identifier de nouveaux usages,
- un lieu de conférences et un centre de ressources sur la porcelaine, céramique, arts du feu.

Le conseil communautaire reconnaît l'intérêt communautaire de la création de ce projet et notamment des étapes d'étude et de réflexion quant à sa faisabilité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Cité de la Céramique industrielle et des arts du feu - Lancement d'une étude de faisabilité

Dans le cadre de la démarche « Territoire d'Industrie » le projet de Musée Industriel de la Porcelaine, inscrit dans le contrat d'attractivité et de solidarité de Limoges Métropole et d'ELAN, a évolué pour qu'émerge le projet « Cité de la céramique industrielle et des arts du feu ».

Sur la base d'une étude de faisabilité relative au premier projet de musée industriel de la porcelaine de Limoges, le conseil communautaire approuve le lancement d'une étude, dès 2019, qui permettra, notamment, d'affiner le contenu du projet, son portage juridique, les éléments financiers ainsi que les dépenses liées au fonctionnement de la Cité et à son modèle économique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Principe d'aménagement du secteur Est d'Ester Technopole

Afin d'anticiper les besoins futurs en foncier viabilisé, le conseil communautaire propose d'autoriser la SELI à aménager le secteur Est de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'Ester.

Au regard des enjeux, le parti d'aménagement proposé permettrait, de concilier les diverses contraintes présentes (topographie, zones humides...) et de viabiliser environ 16 hectares supplémentaires de foncier avec une 1^{ère} tranche de l'ordre de 9 hectares.

Le conseil communautaire donne son accord sur le principe d'aménagement de ce secteur et autorise la SELI, en tant que concessionnaire, à lancer les études opérationnelles et à réaliser les travaux le cas échéant, selon les résultats des études.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :
M. Pierre COINAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Centre de ressources pour le traitement de surface - portage du projet immobilier par Limoges Métropole

En vue de la création d'un centre de ressources pour le traitement de surfaces, conçu comme un espace de ressourcement technologique et de développement de nouvelles solutions industrielles, la construction d'un bâtiment de 1 703 m² a été confiée à la SELI, dans le cadre de la convention publique d'aménagement (CPA) sur le parc d'ESTER Technopole. Le coût estimé de cette construction s'élève à 4 millions € HT.

Le plan de financement prévisionnel initial envisageait la mobilisation d'une aide de l'Etat à hauteur de 1 000 000 € (DSIL). Or, ce projet ne peut y prétendre considérant que la SELI, ne relève pas des maîtres d'ouvrage éligible au sens du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, et afin de mobiliser ce financement, il est nécessaire de signer un avenant à la CPA afin que cette maîtrise d'ouvrage soit transférée à Limoges Métropole.

Le conseil communautaire :

- donne son accord afin que Limoges Métropole devienne maître d'ouvrage de ce projet,
- approuve la désignation de la SELI comme assistant à maîtrise d'ouvrage,
- et autorise le Président à signer l'avenant à la CPA avec la SELI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :
M. Pierre COINAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Aide à l'immobilier d'entreprise à ALEAS

L'Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS), inscrite depuis toujours dans une démarche de développement durable, souhaite ajouter à ses activités la mise en place d'une plateforme de réemploi, incluant les matériaux de construction qui intégrerait, également un atelier de valorisation.

Pour réaliser ce projet, ALEAS a décidé de s'implanter dans un nouvel atelier, situé sur le parc d'activités Limoges Nord.

Ainsi, dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention avec l'association ALEAS lui attribuant une subvention équivalente à 20% des dépenses HT de loyer, pour la période du 23 mai 2019 au 31 mars 2022, et ne dépassant pas un montant maximum de 28 575,27 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Soutien à l'Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (ALIPTIC) au titre du plan d'actions de la communauté French Tech 2019

La coordination des actions de la communauté French Tech Limousin, est désormais assurée par l'Association des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (ALIPTIC), partenaire historique de la dynamique French Tech initiée par Limoges Métropole.

Dans cette nouvelle configuration, le conseil communautaire approuve le partenariat avec l'association ALIPTIC et le versement d'une subvention de 22 000 €, au titre du programme d'actions 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Convention de partenariat avec l'Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du
Limousin

Dans le cadre de sa politique de développement économique, Limoges Métropole pourrait, comme en 2018, accompagner l'Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin (AVRUL) dans son développement afin de lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses projets.

De plus, cette association sollicite Limoges Métropole pour un soutien financier destiné au développement du centre Codemaker, département de l'AVRUL dont la mission permet de fiabiliser et d'accélérer les projets innovants des entreprises par le design.

Le conseil communautaire approuve :

- la poursuite du partenariat avec l'AVRUL,
- le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2019 de 103 560 € ainsi qu'une subvention de 30 000 € au titre du programme d'actions de Codemaker.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Convention de partenariat entre Autonom'Lab et Limoges Métropole et désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil d'administration

Autonom'Lab, pôle d'innovation en santé et autonomie des personnes, labellisé « living lab » par l'Europe, a sollicité une participation financière forfaitaire de Limoges Métropole de 24 000 € pour mener à bien son programme d'actions « Smart Mobility ».

Par ailleurs, Autonom' Lab propose que Limoges Métropole soit représentée au sein de son conseil d'administration.

Le conseil communautaire :

- approuve le partenariat entre Autonom'Lab et Limoges Métropole dans le cadre de l'action « Smart mobility » et le versement d'une participation financière forfaitaire,
- et désigne M. Gaston CHASSAIN, élu de Limoges Métropole, pour siéger au sein du conseil d'administration de cette structure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Recreasciences et désignation d'un représentant

Recreasciences est un Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) qui s'est associé, depuis 2017, avec les trois autres CCSTI du territoire néo-aquitain (Bordeaux et Poitiers) pour échanger sur les bonnes pratiques, savoir-faire et optimiser la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), sur l'ensemble du territoire régional.

En outre, Recreasciences propose d'accompagner la démarche OBSLIM qui permettrait de disposer, sur la commune de Peyrilhac, d'un outil d'observation unique en région.

Par ailleurs, Recreasciences souhaite ouvrir sa gouvernance et mener des actions structurantes au bénéfice du territoire communautaire, en lien avec les entreprises locales.

Dans ce cadre, le conseil communautaire :

- approuve le partenariat avec Recreasciences et le versement d'une participation financière forfaitaire de 10 000 € en 2019,
- désigne M. Gaston CHASSAIN, élu de Limoges Métropole, pour siéger au sein du conseil d'administration de cette structure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au sein d'Invivolim

Dans l'objectif d'accompagner ses grandes orientations, et de participer et orienter la constitution d'Alliance Innovation Santé (ALLIS) Nouvelle Aquitaine, le cluster Invivolim propose la création d'un conseil stratégique et d'orientation, et sollicite Limoges Métropole pour y siéger en qualité de partenaire financier.

Le bureau communautaire du 19 septembre ayant approuvé l'adhésion de Limoges Métropole à Invivolim, le conseil communautaire désigne M. Gaston CHASSAIN pour siéger au sein de la gouvernance de cette structure

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Commission Consultation de Règlement Amiable Permanente - Modification des règles
d'organisation et de fonctionnement

A la lumière de l'expérience acquise par la Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), créée le 19 juin 2015 dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, et des montants alloués, mais aussi au regard de la procédure mise en place par la ville de Limoges, le conseil communautaire décide :

- d'homogénéiser les règles applicables en plafonnant le montant de l'indemnité accordée à 30 000 € par entreprise et par an durant 2 ans maximum dans le cadre des travaux menés sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole,
- de modifier les règles d'indemnisation en conséquence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Règlement intérieur de l'espace test agricole POUSS&BIO

Le conseil communautaire adopte le règlement intérieur de l'espace test Pouss&bio que Limoges Métropole gère depuis le 15 juin 2017 dans le cadre d'actions de renforcement de la ceinture maraîchère inscrites dans son projet alimentaire territorial.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Projet d'aménagement de l'entrée de ville des Casseaux sur la commune de Limoges

Le Crédit Agricole a confirmé son intérêt pour le foncier du site des Casseaux, véritable porte de Limoges, dans l'objectif d'y installer :

- un siège social, des agences bancaires pour particuliers, professionnels et entreprises,
- un auditorium de 250 à 300 places,
- un restaurant inter-entreprises,
- un village pour environ 35 start-up appelé « village by CA ».

Or, les différents aménagements envisagés ont révélé l'insuffisance de la voirie actuelle et il apparaît nécessaire de mettre en place un nouveau plan de circulation par la création de nouvelles voies de desserte du secteur dans le cadre du réaménagement de cette entrée de Ville avec un accès direct depuis la RN520.

Limoges Métropole souhaitant assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de voirie », une convention de maîtrise d'ouvrage unique devra être signée entre le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers et Limoges Métropole portant définition des conditions de conception détaillée, de réalisation, d'entretien et d'exploitation des aménagements impactant le réseau routier national.

Le montant correspondant à la création de ces nouvelles voies est estimé à 970 000 € TTC.

Le conseil communautaire décide de valider l'élaboration de ce nouveau plan de circulation, que la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle voie de desserte depuis la RN 520 soit confiée par l'Etat à Limoges Métropole - Communauté urbaine et autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'Etat.

Se sont abstenus :

M. Gaston CHASSAIN
M. Pascal ROBERT
M. Claude COMPAIN
M. Jacques ROUX
M. Jean-Noël JOUBERT
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
Mme Julie LENFANT
Mme Marie-Claude BODEN
M. Jean-Marie MIGNOT
M. Ludovic GERAUDIE

M. Christophe BARBE
M. Alain RODET
Mme Geneviève MANIGAUD
M. Bernard VAREILLE
Mme Sandrine ROTZLER
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Anne-Marie COIGNOUX
M. Bernard ZBORALA
Mme Marie-Claude NAUDON

ADOPTE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Accord-cadre relatif à la fourniture de matériel de signalisation lumineuse tricolore -
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin de doter Limoges Métropole d'un outil de commande publique relatif au matériel de signalisation lumineuse tricolore ainsi qu'aux pièces détachées, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Modalités de mise à disposition des trottinettes by V'LiM

La réglementation relative à l'utilisation des trottinettes n'ayant pas été clarifiée et promulguée, le conseil communautaire décide néanmoins d'approuver le principe de mise à disposition à titre gratuit de ces matériels pour des associations, communes et entreprises qui souhaiteraient s'en servir lors de manifestations et d'autoriser le Président à signer toute convention à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Contrat de reprise et de recyclage des papiers standards à désencrer 1.11 issus des collectes sélectives

Le conseil communautaire autorise le Président à signer un contrat de reprise et de recyclage des papiers standards à désencrer 1.11 issus des collectes sélectives avec la société Papeterie Norske Skog Golbey pour une durée de 6 mois renouvelable 2 fois 3 mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Redevance spéciale - Tarifs et modalités d'application du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020

Le conseil communautaire approuve les tarifs et modalités d'application de la redevance spéciale à compter du 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au 30 septembre 2020 et fixe le seuil d'exclusion du service public d'élimination des déchets à 3 500 m³/an, applicable à compter du 1^{er} octobre 2019.

Tarifs applicables pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020		
Déchets Recyclables (DR)		9,50 € / m³
Biodéchets (BD)		15,50 € / m³
Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	Tranche 1 : Les premiers 400 m ³ /an de chaque adresse de production	T1 21,50 €/m³
	Tranche 2 : Pour les 401 m ³ à 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production	T2 17,40 €/m³
	Tranche 3 : les m ³ au-delà des 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production	T3 15,30 €/m³

Enfin, concernant la collecte du verre mise en place sur la commune du Palais sur Vienne depuis le 1^{er} octobre 2015, le conseil communautaire décide de maintenir le coût forfaitaire annuel applicable du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 à 2 594,28 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Lancement de l'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de transfert et transport des collectes sélectives de Limoges Métropole pendant l'arrêt technique prolongé du centre de recyclage - Modificatif de la délibération n° 6.2 du 28 mars 2019

Le conseil communautaire prend en compte les modifications apportées à la délibération initiale n° 6.2 en date du 28 mars 2019 concernant le lancement de l'appel d'offres pour des prestations de transfert et transport des collectes sélectives de Limoges Métropole pendant l'arrêt technique prolongé du centre de recyclage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Accord-cadre - Transport, compostage, valorisation ou élimination des gisements de boues de la station d'épuration de Limoges et des graisses récupérées sur la station de transfert du Pont de l'Aiguille - Lancement de la procédure en Appel d'offres Ouvert

Le marché de transport, de compostage et de valorisation par épandage arrivant à échéance le 23 juin 2020 et afin d'assurer la continuité du service public, le conseil communautaire autorise le lancement en Appel d'Offres Ouvert d'une consultation relative au transport, compostage, valorisation ou élimination des gisements de boues de la station d'épuration de Limoges et des graisses récupérées sur la station de transfert du Pont de l'Aiguille.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Convention cadre partenariale entre la Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment de la Haute Vienne (CAPEB 87) et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Limoges Métropole définissant les modalités d'adhésion de professionnels à une charte de l'assainissement non collectif

Le conseil communautaire approuve le partenariat envisagé entre la CAPEB 87 et le SPANC de Limoges Métropole et autorise le président à signer la convention cadre à intervenir visant à définir les modalités d'adhésion de professionnels à une charte de l'assainissement non collectif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Conventions de remboursement de travaux d'assainissement

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du collège Jean Rebier à Isle prévus par le Département de la Haute-Vienne, des travaux de déplacement de réseaux d'assainissement publics sont nécessaires.

Ces travaux, estimés à 137 162,17 € HT seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole et le Département rembourserait leur coût définitif après réalisation.

De plus, dans le cadre des travaux d'agrandissement du gymnase de Landouge prévus par la Ville de Limoges, des travaux de déplacement de réseaux d'assainissement publics sont nécessaires.

Ces travaux, estimés à 21 919,30 € HT seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole et la Ville de Limoges rembourserait leur coût définitif après réalisation.

Le conseil communautaire approuve le principe de ces remboursements et autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec le Département et la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de coagulants pour les stations de traitement d'eau potable et d'assainissement de Limoges Métropole - 3 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché de réactifs chimiques pour traiter les eaux de la station de traitement d'eau potable arrivant à échéance en janvier 2020, il convient de le renouveler en intégrant les besoins des stations d'assainissement.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation relative à la « fourniture et livraison de coagulants pour les stations de traitement d'eau et d'assainissement de Limoges Métropole » en 3 lots séparés sous forme d'Appel d'Offres Ouvert.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Accord-cadre relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de concession de service public relative aux réseaux de chaleur ainsi que leur contrôle d'exploitation -
Abrogation et remplacement de la délibération n° 8.1 du 23 mai 2019 - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Il convient d'abroger la délibération n° 8.1 du conseil communautaire du 23 mai 2019 autorisant le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert (AOO) pour le contrôle d'exploitation des réseaux de chaleur de Limoges Métropole.

En effet, l'intégration dans une nouvelle procédure d'AOO d'une assistance à maîtrise d'ouvrage paraît nécessaire pour :

- assister Limoges Métropole sur l'ensemble des procédures de renouvellement de DSP des 3 réseaux de chaleur existants d'un point de vue technique, juridique et financier,
- l'accompagner dans l'exécution de la procédure de création d'une nouvelle DSP et intégrer le réseau créé au contrôle d'exploitation,
- réaliser ponctuellement des études d'extension ou de densification des réseaux afin de développer les énergies renouvelables ou de récupération.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation correspondant à l'ensemble de ces missions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Demande de retrait de Limoges Métropole du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Limoges Métropole exerce la compétence GEMAPI sur son territoire à l'exception des communes de Boisseuil, Solignac, Le Vigen, Isle et Condat sur Vienne pour lesquelles Limoges Métropole adhère au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) en représentation-substitution.

Aujourd'hui, Limoges Métropole souhaite se retirer du SABV afin d'exercer les compétences GEMAPI sur la totalité de son territoire et le conseil communautaire approuve cette demande de retrait.

Par la suite, au terme de la transformation du SABV en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), Limoges Métropole adhérerait au futur EPAGE. Cette adhésion aurait pour finalité de maintenir une cohérence hydrographique sur le territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Communication relative au rapport de développement durable 2018

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit la réalisation d'un rapport de développement durable pour les communes et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Le conseil communautaire prend acte du rapport de développement durable 2018 de Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Convention de partenariat conclue entre Limoges Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Limoges pour la mise en œuvre du dispositif "Jobs Actions Jeunes"

La convention pluriannuelle conclue entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Limoges et Limoges Métropole, est arrivée à échéance le 31 décembre 2018, le conseil communautaire décide de la renouveler pour la période 2019-2021, en fléchant la participation de Limoges Métropole sur le dispositif « Jobs Actions Jeunes » à hauteur de 3 700 € par an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Contrat de Ville - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022

La Loi de finances pour 2019 a prolongé jusqu'en 2022 la durée des contrats de ville et l'année 2019 est marquée par la nécessité partagée de revisiter ce contrat.

Ainsi, cette rénovation prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2019-2022 qui sera annexé au contrat de ville de l'agglomération de Limoges.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de l'agglomération de Limoges 2019-2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Contrat de Ville - Participations financières de Limoges Métropole dans le cadre de l'appel à projets de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes - 2019

Dans le cadre du contrat de ville, le Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) de l'agglomération de Limoges a été signé le 26 avril 2018 par 10 signataires, associant les partenaires locaux dont l'Etat et la Ville de Limoges et couvre la période de 2018 à 2020.

Pour la deuxième année, un appel à projets à destination du secteur associatif, visant à accompagner et à soutenir les initiatives ou opérations originales proposées en cohérence avec les orientations du plan territorial, a été lancé du 15 juin au 5 juillet 2019.

Ainsi, et après instruction des actions présentées, le conseil communautaire autorise le versement d'une aide financière de 13 500 € pour la mise en œuvre de 7 actions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Participations financières de Limoges Métropole Communauté urbaine dans le cadre de
l'appel à projets du Contrat de Ville - 2ème partie

Afin de mettre en œuvre la politique du contrat de ville de l'agglomération de Limoges au niveau des territoires pour 2019, une seconde période de dépôt de dossiers a été ouverte en avril en partenariat avec la ville de Limoges et les services de l'Etat concernant le premier appel à projets lancé en novembre 2018.

Après instruction des nouveaux dossiers déposés, le conseil communautaire approuve le versement des aides financières à hauteur de 8 300 € répartis entre 6 actions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Statuts de la société coopérative de coordination à capital variable constituée entre Limoges Habitat et Saint Junien Habitat et désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil de surveillance et aux assemblées générales

Afin de satisfaire aux exigences de la loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), Limoges Habitat et Saint-Junien Habitat, ce dernier gérant moins de 12 000 logements, ont décidé de constituer ensemble une société de coordination sous la forme d'une société anonyme coopérative à capital variable.

Le conseil communautaire :

- prend acte du projet de statuts de la société coopérative de coordination à capital variable entre Limoges Habitat et Saint Junien Habitat,
- approuve la prise de participation de Limoges Habitat au capital de cette société,
- désigne Mme Isabelle BRIQUET en tant que représentante de Limoges Métropole avec voix consultative, pour assister aux assemblées générales d'Alliance Offices Habitat et en tant que représentante permanente de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil de surveillance de la nouvelle entité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :
Mme Sandrine ROTZLER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Conseil d'administration de Limoges Habitat - Remplacement de deux représentants

Deux membres du conseil d'administration de Limoges Habitat, Monsieur Jean-Christophe ALARY, au titre des personnalités qualifiées non élues, et Monsieur Philippe BARRY, au titre des personnalités qualifiées élues d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de l'Office autre que celui de rattachement, ont fait connaître leur souhait d'être remplacés dans leurs fonctions.

Le conseil communautaire désigne :

- Mme Nadine NADAUD, gérante de l'Atelier 2N, au titre des personnalités qualifiées non élues,
- M. René ARNAUD, maire d'Aixe sur Vienne, au titre des personnalités qualifiées élues d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de l'Office autre que celui de rattachement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et la ville de Limoges pour le traitement d'un espace commercial dans le quartier des Portes Ferrées

Dans le cadre du partenariat conclu avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), sur les quartiers prioritaires et plus particulièrement ceux bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le conseil communautaire décide l'adoption d'une convention opérationnelle pour le traitement d'un espace commercial dans le quartier des Portes Ferrées avec cet établissement et la Ville de Limoges.

Le conseil communautaire décide donc de retirer la délégation du droit de préemption urbain précédemment consentie à la Ville de Limoges sur le seul périmètre concerné par la convention opérationnelle et de déléguer à l'EPFNA ce droit de préemption urbain sur ce même périmètre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Acquisition immobilière de deux parcelles de terrain situées lieudit "Laugerie" à Feytiat en vue de la création d'un aménagement cyclable, propriété de la SARL MARTI LIMOGES

Dans le cadre de la création d'un aménagement cyclable sur la commune de FEYTIAT, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix global et forfaitaire de 26 000 € TTC net vendeur, une parcelle de terrain d'une surface de 6 975 m² et partie d'une parcelle de terrain d'une surface de 170 m² environ, soit 7 145 m² environ au total, situées au lieudit « Laugerie », appartenant à la S.A.R.L MARTI LIMOGES.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située rue Gemini à Limoges - parc d'activités Ester Technopole - propriété de la SELI

Dans le cadre de la réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, d'un centre de ressources de traitement de surface sur le parc d'activités ESTER Technopole, l'avenant numéro 6 à la convention publique d'aménagement conclue avec la Société d'Equipeement du Limousin (SELI) prévoit l'acquisition par Limoges Métropole du terrain nécessaire à cette opération.

Le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix unitaire de 23€ HT/m², soit un montant de 216 315 € HT, une partie de parcelle d'une superficie de 9 405 m² environ, appartenant à la SELI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :
M. Pierre COINAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Réhabilitation de la station d'épuration de Bellegarde - Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Limoges "Les Bruladis" - propriété de Monsieur Pascal THOMAS

Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Bellegarde sur la commune de Limoges, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 7 918 m² environ, situées au lieudit « Les Bruladis », propriété de Monsieur Pascal THOMAS, moyennant le prix unitaire de 7€/m², soit 55 426 €.

Le conseil communautaire autorise également au profit de Monsieur THOMAS la constitution d'une servitude de passage, à titre gratuit, d'une largeur de 8 mètres environ et d'une superficie totale de 1060 m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Arrêt du projet de révision du Règlement Local de Publicité du Plan Local d'Urbanisme de
Limoges

La ville de Limoges a souhaité que la procédure de révision générale du Règlement Local de Publicité (RLP) qu'elle a entamée, soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole compétente en matière de PLU.

Le conseil communautaire décide d'approuver le bilan de la concertation préalable, d'arrêter le projet de RLP de la ville de Limoges et de le soumettre pour avis, avant enquête publique, aux entités concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Arrêt du projet de révision du Règlement Local de Publicité du Plan Local
d'Urbanisme de Feytiat

La commune de Feytiat a souhaité que la procédure de révision générale du Règlement Local de Publicité (RLP) qu'elle a entamée, soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole compétente en matière de PLU.

Le conseil communautaire décide d'approuver le bilan de la concertation préalable, d'arrêter le projet de RLP de la commune de Feytiat et de le soumettre pour avis, avant enquête publique, aux entités concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité du Plan Local d'Urbanisme de la
commune de Panazol

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations sur le Règlement
Local de Publicité de la commune de Panazol conformément aux Codes de l'urbanisme et de
l'environnement.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Approbation de la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Feytiat - Reclassement d'une partie de la zone AUlt en une zone à urbaniser (AU1)

Le conseil communautaire approuve la modification n°3 du PLU de la commune de Feytiat qui vise à effectuer un reclassement d'une partie de la zone AUlt en une zone à urbaniser (AU1) sur le secteur des Ardennes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Modalités relatives à la procédure de prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Just-le-Martel - Modification du règlement écrit de la zone AUa.

Le conseil communautaire décide de prescrire la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Just-le-Martel en application des dispositions du Code de l'urbanisme, qui vise à modifier le règlement écrit de la zone AUa, zone ayant encore un caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation et réservée à l'implantation d'activités.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Projet Urbain Partenarial avenue de Lattre de Tassigny sur la commune de Limoges

Par courrier en date du 21 mars 2019, la ville de Limoges souhaitait que soit mis en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre de la reconstruction de l'ancienne usine « Le Sablard », avenue de Lattre de Tassigny, projet immobilier porté par la SNC Limoges - Le Sablard, dont le gérant est la SAS Le Point Immobilier.

La SNC Limoges-le Sablard a entériné la mise en place de ce dispositif par courrier en date du 28 juin 2019.

Ce projet nécessite la création d'une nouvelle rue et le coût de la totalité des équipements publics nécessaires au projet est estimé à 480 000 TTC dont la répartition serait la suivante :

- pour Limoges Métropole - Communauté urbaine :
 - voirie (y compris eaux pluviales- génie-civil réseaux secs) : pour un montant total de 416 700 € TTC,
 - réseau d'eau potable : pour un montant de 5 300 € TTC,
 - réseau d'eaux usées : pour un montant de 13 000 € TTC.
- pour la Ville de Limoges :
 - réseaux d'éclairage public : pour un montant total de 45 000 € TTC

La convention PUP fixe la participation de la SNC Limoges-Le Sablard à 384 000 € TTC, soit 80 % du montant total des travaux.

Le conseil communautaire approuve le principe du montage retenu ainsi que le périmètre sur lequel s'appliquera le PUP, autorise le Président à signer la convention de PUP et prend acte de la durée d'exonération de la taxe d'aménagement de 10 années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Approbation du choix de l'attributaire de la concession de service public du centre aquatique l'Aquapolis et du projet de convention

Après analyse des différentes offres concernant la concession de service public pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique l'Aquapolis, le conseil communautaire approuve le choix du candidat Vert Marine pour une période de 5 ans à compter de la mise à disposition de l'équipement, pour les motifs ci-dessous au regard de 3 critères d'attribution classés par ordre décroissant d'importance :

Pour le critère 1 : qualité, cohérence et fiabilité financière de l'offre

Pour le critère 2 : qualité, pertinence et adaptation des moyens et compétences mis en œuvre par rapport aux missions que le concessionnaire devra exécuter

Pour le critère 3 : qualité des services apportés aux usagers

La rémunération du concessionnaire sera notamment constituée par les ressources tirées de l'exploitation des installations mises à sa disposition.

La communauté urbaine versera, en outre, au concessionnaire chaque année, à compter de la mise en service de l'équipement, une compensation pour contraintes de service public, d'un montant moyen de 433 066 € par an, ainsi qu'une rémunération au titre de l'accueil d'associations sportives et des établissements scolaires du 1^{er} degré situés sur le territoire communautaire.

Se sont abstenus :

M. Guillaume GUERIN
M. Pierre COINAUD
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Vincent LEONIE
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Rémy VIROULAUD
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Sarah GENTIL
Mme Sylvie BILLAT
Mme Marie-Christine CANDELA
M. Philippe PECHER
Mme Nicole GLANDUS
Mme Isabelle DEBOURG
Mme Sylvie ROZETTE
M. Béramdane AMROUCHE

Mme Corinne PIQUET LAVAIRE
Mme Nathalie VERCOUSTRE
M. Christian UHLEN
Mme Annie SCHWAEDERLE
M. René ADAMSKI
Mme Chantal STIEVENARD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
Mme Isabelle MAURY
M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia MINEL
M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT
M. Christian HANUS
M. Vincent GERARD

ADOPTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Rénovation du bâtiment central d'Ester Technopole - Plan de financement prévisionnel

Limoges Métropole entreprend un programme de rénovation et de restructuration ambitieux de l'ensemble du bâtiment d'Ester Technopole avec une volonté de s'inscrire dans une démarche forte de développement durable, de valoriser l'innovation, d'obtenir des performances énergétiques et environnementales élevées et de limiter l'impact des travaux en site occupé sur les entreprises et les usagers.

Le coût des travaux de rénovation du bâtiment central d'ESTER est estimé à près de 10,5 M€ HT dont environ 75 % lié à la rénovation énergétique, évaluée à 7 162 940 €.

Le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

CTMA VALOINE - Travaux d'entretien des berges de cours d'eau et de la ripisylve - Plan de
financement prévisionnel

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Valoine (CTMA Valoine), Limoges Métropole poursuit en 2019 ses actions de restauration et d'entretien des berges sur le bassin versant de la Valoine.

Les travaux comprenant du débroussaillage, de l'élagage, du recépage et de l'abattage sélectif sont estimées à 17 270 € HT pour lesquels le CTMA Valoine prévoit un co-financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Transition énergétique : étude de faisabilité d'une unité de pyrogazéification - Plan de financement prévisionnel

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territoriale, Limoges Métropole a lancé un marché à procédure adapté pour l'étude de faisabilité afin de vérifier la pertinence de l'installation sur le territoire communautaire d'une unité de pyrogazéification, combustion de biomasse sèche.

Le coût global et forfaitaire de ce marché étant estimé à 35 000 € HT, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Personnel communautaire - Recrutement de chargés de mission

Afin de procéder à quelques ajustements, à effectifs constants, du Tableau des Emplois Budgétaires (TEB) de Limoges Métropole approuvé par délibération en date du 28 mars 2019, le conseil communautaire donne son accord aux propositions suivantes :

- pour la Direction du développement économique, transformer le poste de chargé de mission responsable du projet French Tech en un poste de chargé de mission autour de l'innovation et le poste de chargé de projets tourisme et activités commerciales, actuellement ouvert sur le grade d'administrateur sur le grade d'attaché,
- pour la Direction des ressources humaines, transformer le poste d'attaché - chargé de communication interne en un poste de chef de service en charge de la qualité de vie au travail.

Pour ces trois postes, le conseil communautaire autorise le recrutement d'agents contractuels pour une durée déterminée de trois ans renouvelable sur le fondement de la Loi du 26 janvier 1984.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Retrait de la délibération du conseil communautaire du 23 mai 2019 : mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association Ester Technopole – Limoges Métropole

Le conseil communautaire approuve le retrait de la délibération en date du 23 mai 2019 autorisant la mise à disposition du Directeur général adjoint en charge du Pôle Economique auprès de l'association Ester Technopole.

En effet, il apparait que ce montage pose problème par rapport au statut de la fonction publique territoriale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence - Achat de prestations de communication et de billetterie - Lancement d'accords-cadres de services

Le conseil communautaire décide de poursuivre l'acquisition de prestations de communication et de billetterie pour les besoins de Limoges Métropole dans le cadre de marchés publics pour la saison sportive 2019-2020, et les manifestations 2019 et 2020.

Ces marchés, sous forme d'accord cadres mono attributaires avec exécution au fur et à mesure de l'émission de bons de commande seraient conclus pour une période d'un an correspondant à la saison sportive 2019-2020 pour les clubs sportifs et pour une période équivalente à la durée de l'événement pour les manifestations sportives, culturelles et économiques en 2019 et en 2020, sans montant minimum mais avec des montants maximums.

Le conseil communautaire autorise donc le Président à engager des négociations pour l'achat de ces prestations de communication avec les prestataires désignés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Modalités de mise à disposition de contenus du Système d'Information Géographique (SIG)

Le SIG de Limoges Métropole met à disposition des communes des données cadastrales dans un cadre habituel et dans celui, spécifique, de communes réalisant des travaux ou des astreintes pour le compte de Limoges Métropole sur un territoire excédant le seul périmètre de leur territoire.

Aussi, afin que soient respectés la réglementation en vigueur et les finalités déterminées par l'Etat, le conseil communautaire approuve le principe de la signature d'actes d'engagement afin de s'adapter à ces deux situations de mise à disposition de données cadastrales aux communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Modification du règlement intérieur du conseil communautaire

Dans le cadre de la démarche de dématérialisation des documents liés aux instances communautaires initiée par Limoges Métropole, le conseil communautaire approuve la modification de l'article 2 du règlement intérieur du conseil communautaire relatif aux convocations afin de prévoir la possibilité d'envois dématérialisés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts communautaires en 5 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés actuels d'entretien des espaces verts de Limoges Métropole arrivant à échéance en juillet et août 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en d'Appel d'Offres Ouvert d'entretien des espaces verts, en 5 lots.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Accord-cadre afférent à la réalisation de prestations de dépistage de Radon dans les bâtiments de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin de s'adjoindre les services d'une entreprise spécialisée dans les missions de dépistage et de repérage réglementaires de matériaux et produits contenant du radon dans les bâtiments gérés par Limoges Métropole le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert relative à « la réalisation de dépistage et de repérage de radon dans les bâtiments de Limoges Métropole » en 3 lots.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Nettoyage des sols, mobiliers et sanitaires dans le patrimoine bâti de Limoges Métropole (5 lots) - Modification de la délibération n° 15.2 du 30 juin 2016

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°15.2 du 30 juin 2016 relative au lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert pour les prestations de nettoyage classique (sols, mobiliers, sanitaires, etc.) de tout ou partie des locaux occupés par les services de Limoges Métropole.

En effet, compte tenu de l'intégration de la direction de l'eau au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire d'ajouter le site de la station de l'eau de la Bastide aux locaux entretenus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Accord-cadre afférent à l'acquisition de matériels informatiques - Lancement de la procédure
en appel d'offres

Le marché pour la fourniture de matériels informatiques en groupement de commandes avec la ville de Limoges ayant pris fin en octobre 2018, Limoges Métropole souhaite mettre en place un nouveau marché.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert relative à l'acquisition de matériels informatiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2019

Comptes-rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises
par le bureau communautaire

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre et des délibérations prises
lors du bureau communautaire du 19 septembre 2019 en vertu des dispositions du Code
général des collectivités territoriales.